



AUX PROFESSIONNELS GÉNÉRAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL



**Investir au Fonds de solidarité FTQ
le solde de vos banques payables.**

Une bonne affaire!

En monnayant vos soldes de banques payables, vous risquez de les voir amputés de déductions fiscales de l'ordre de 40 %.

Pour éviter que cela se produise, rien de plus simple : vérifiez l'état du maximum des déductions au titre des REÉR qui apparaît sur votre avis de cotisation fédéral de 2020. Si vous n'avez pas atteint votre maximum, transférez vos soldes vers le Fonds de solidarité FTQ!

Le maximum admissible au crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs est de 5000 \$ par année. Le montant des heures payées transférables au

Fonds de solidarité FTQ est établi une fois déduites vos cotisations à l'Assurance-emploi (AE), au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et au Régime de rentes du Québec (RRQ).

Hâtez-vous! Vous avez jusqu'au 15 janvier 2021 pour passer à l'action!

Enregistrez le PDF rempli sur votre disque dur, puis expédiez-le en pièce jointe à fondsftq@sfmm429.qc.ca.

Prénom : _____

Nom : _____

Matricule (9 chiffres) : _____

Téléphone travail : _____

Téléphone résidence : _____

Service, arrondissement, ville reconstituée : _____

Signature : _____

Déjà actionnaire : OUI NON

N° d'actionnaire personnel (NAP) : P- _____

Je désire transférer vers le Fonds de solidarité FTQ :

Mon REÉR

Le montant suivant : \$

VERS Le REÉR de mon conjoint
Hors REÉR

Le solde de mes banques payables

**Besoin d'infos ? Contactez vos responsables locaux (RL) du Fonds de
solidarité FTQ au 514 842-9463, poste 425 ou écrire à fondsftq@sfmm429.qc.ca**

Le Fonds de solidarité FTQ profite à tout le monde ! Investissez dans la création et le maintien de milliers d'emplois au Québec !